

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-620/PR/MB portant affectation au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation d'une parcelle de terrain sise à PK 12 sur la route d'Arta.

n° 2013-620/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
2 octobre 2013

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2013

Date du numéro
15 octobre 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Septembre 2013.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est affecté au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation une parcelle de terrain d'une superficie de 4ha sis à PK 12 sur la route d'Arta.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un "Grand Marché".

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH